

STATISTIQUES CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE JOUR FRIBOURGEOIS

A lire en page 2



L'INCLUSION DES ENFANTS AVEC BESOINS SPÉCIFIQUES : ÉTAT DE SITUATION

A lire en page 4



LES ACTUALITÉS DU DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Que s'est-il passé dans le
domaine de la petite enfance
ces 6 derniers mois ?

Lecture en page 13



LES ACTUALITÉS DE LA FCGF

A lire en page 12





STATISTIQUES CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL DE JOUR FRIBOURGEOIS

La FCGF publie ses statistiques annuelles. Les différences régionales sont inquiétantes.

Nombre de places suffisant ?

Nous n'avons malheureusement pas pu recevoir les informations nous permettant de calculer le taux d'équipement et l'augmentation du nombre de places par district. Nous publierons ainsi ces statistiques dans notre bulletin du mois de décembre.

Engagement des dépenses communales pour la petite enfance

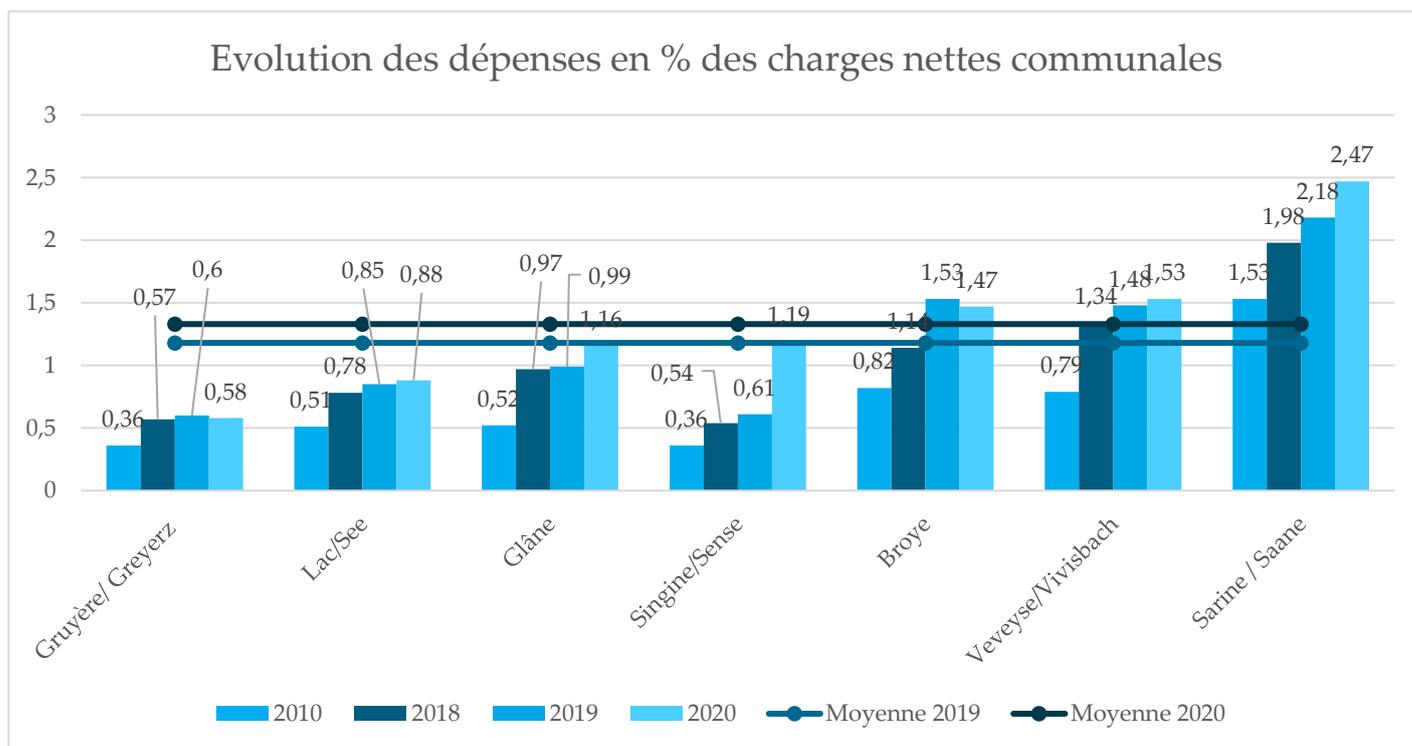
Les dépenses communales pour l'accueil de la petite enfance (crèches, accueil familial, ateliers jeux et écoles maternelles) ont légèrement augmenté entre 2019 et 2020, passant de CHF 1.18.- en moyenne à CHF 1.33.-.

Ainsi, sur CHF 100.- dépensés par les communes, CHF 1.33.- étaient consacrés à l'accueil de la petite enfance en 2020. Bien que cette augmentation soit à saluer, **les différences entre districts sont toujours extrêmement significatives et mettent en lumière l'inégalité d'accès des citoyens à des prestations de même qualité selon les districts.** Ainsi, si un district tel que la Sarine a investi régulièrement dans le domaine de la petite enfance depuis 2018, ce n'est pas le cas du district de la Gruyère où les dépenses sont restées stables pendant la même période. En 2020, la Gruyère a engagé ainsi 0.58% de ses charges nettes, alors que la Sarine y a consacré 2.18%.

La situation du district de la Gruyère est inquiétante, l'investissement y étant **plus de deux fois inférieur à la moyenne cantonale** et plus de quatre fois inférieur à l'investissement fait en Sarine.

La situation du Lac est également questionnante, bien que meilleure que celle de la Gruyère. En effet, les dépenses y sont 1.5 fois inférieures à la moyenne cantonale et, bien qu'ayant augmenté continuellement depuis 2010, l'investissement 2020 correspond néanmoins à la moyenne cantonale de 2010.

A noter le fort investissement de la Singine, qui entre 2018 et 2020 est passé de CHF 0.61.- à CHF 1.19.-. Elle perd ainsi sa place de lanterne rouge et se situe maintenant devant la Gruyère, le Lac et la Glâne, en atteignant la moyenne d'investissement cantonale de 2019.



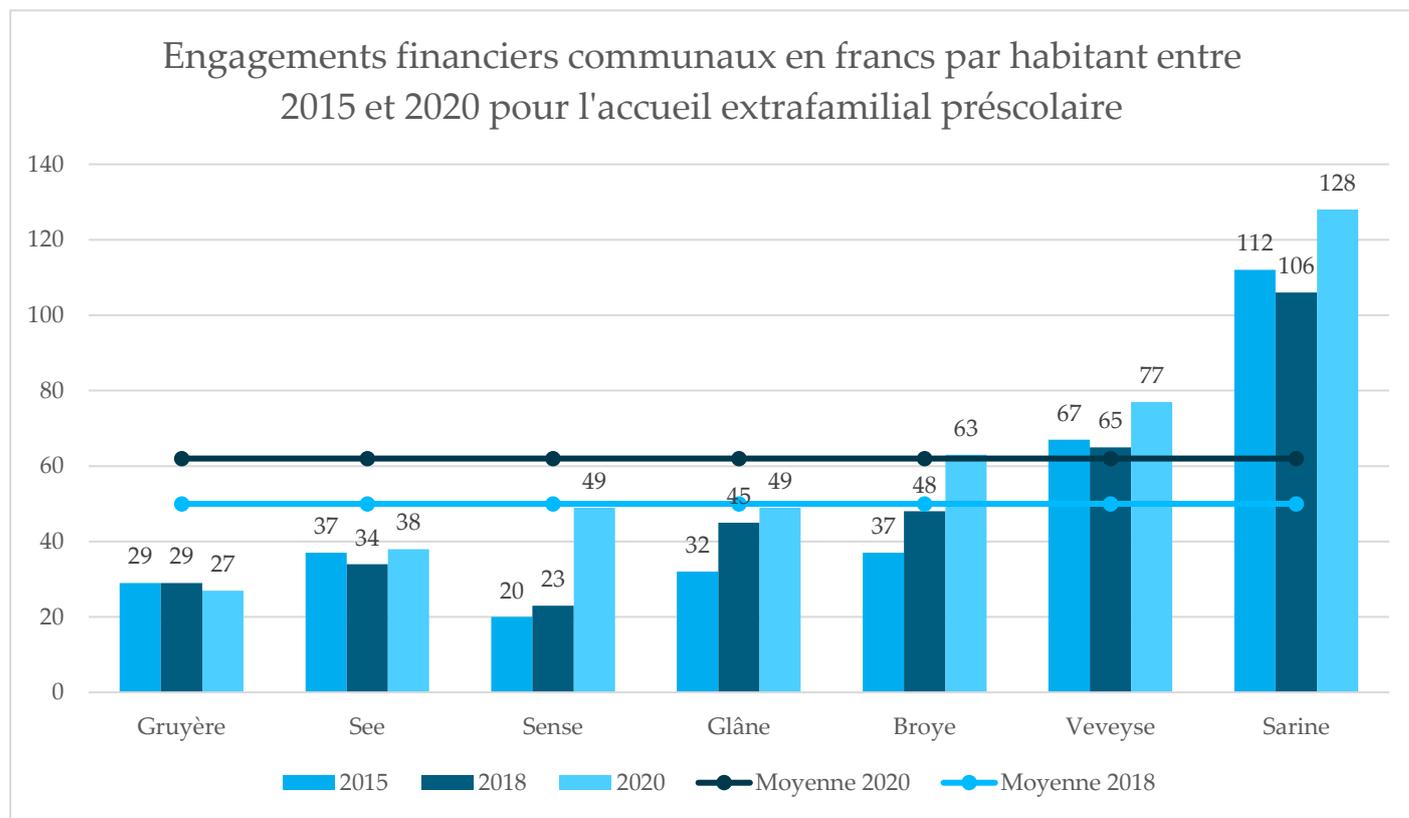
Sources : Données du Service des communes du canton de Fribourg, graphique de la FCGF

62 francs par habitant en moyenne en 2020 contre 50 en 2018

La comparaison des moyennes cantonales entre 2018 et 2020 est réjouissante, les dépenses étant passées de CHF 50.- par habitant à CHF 62.-

Néanmoins, si l'on compare les dépenses des communes en francs/habitant selon les districts, le constat reste relativement semblable que précédemment, les différences régionales étant très inquiétantes et continuant de se renforcer.

Ainsi, la Gruyère est toujours en queue de peloton avec ses CHF 27.- dépensés par habitant, loin derrière le district du Lac et ses CHF 38.- par habitant. La Gruyère a même diminué ses dépenses depuis 2018 et a dépensé 2.3 fois moins que la moyenne cantonale qui est de CHF 62.- par habitant et 4.7 fois moins que le district de la Sarinne.



Sources : Données du Service des communes du canton de Fribourg, graphique de la FCGF

Le fort investissement du district de la Singine souligné précédemment se voit également ici, les dépenses par habitant ayant plus que doublé entre 2018 et 2020.

Nous pouvons également souligner l'investissement constant fait dans la Broye, qui a presque doublé ses dépenses par habitant depuis 2015.

Ces éléments mettent en évidence le fait **que les citoyens fribourgeois n'ont pas accès aux mêmes prestations selon les régions** où ils sont domiciliés et n'ont donc pas la même possibilité de concilier vie familiale et professionnelle. Ceci doit interpeller les autorités cantonales et régionales qui se doivent de proposer des infrastructures de qualité à leurs citoyens. En effet, bien que les recherches aient démontré des différences dans le choix des types de solutions de garde entre les régions rurales ou citadines, nous voyons ici que ce sont d'autres réalités qui se jouent, la Gruyère hébergeant la seconde ville du canton mais se

trouvant tout de même en dernière position du classement des investissements dans la petite enfance.

L'importance de ces différences questionne également sur la qualité des prestations, qui ne peuvent pas être identiques avec des moyens si différents, et met en exergue **une politique de la petite enfance fribourgeoise à plusieurs vitesses.**

La FCGF rappelle qu'il est de la responsabilité des autorités cantonales et communales d'offrir des prestations permettant de répondre aux besoins des parents et de qualité, afin de permettre un accueil et un suivi adéquat aux enfants et à leurs familles. En effet, la LsTe donne aux communes la responsabilité d'évaluer les besoins de la population en termes de solutions de garde préscolaire et le pouvoir de mettre en place des réponses y correspondant. Il n'existe néanmoins pas de critères définis ni d'éléments soutenant les communes afin d'évaluer ces besoins ni de ratio à remplir.

Ces statistiques prouvent que l'évaluation faite par les communes ne sont pas identiques et qu'elles ne remplissent donc par leurs obligations selon la LsTe de la même manière. Il est fondamental, afin que les citoyens aient les mêmes accès aux prestations, qu'une politique cantonale de l'accueil de l'enfance existe, même si sa mise en œuvre est laissée aux communes, comme cela est le cas pour l'école. Cela nécessite la mise en place de normes et quotas précis ainsi que de monitoring cantonaux sur l'accueil de jour et les besoins des familles.



Les recherches ont démontré que financer l'accueil préscolaire est un investissement. Ainsi, un franc investi rapporte entre 2 et 7 francs¹, en permettant aux parents d'augmenter leur

¹ Fehr, E. (2010). Die Ökonomie und Biologie kognitiver und nichtkognitiver Fähigkeiten. Referat. Universität Zürich

revenu et aux enfants un développement plus favorable, lissant les difficultés sociales et offrant ainsi de meilleurs accès à la formation tout en limitant les difficultés scolaires.

À l'heure où une initiative fédérale² demande une revalorisation des métiers de la petite enfance, une offre de places d'accueil suffisante dans toute la Suisse et que la part payée par les parents ne dépasse pas 10 % de leur revenu, le canton de Fribourg doit être en mesure de gommer ces différences régionales et proposer une politique cantonale d'accueil préscolaire.

Néanmoins, cela va à l'encontre de ce qui est prévu dans le cadre de la proposition de modification de loi du DETTEC, qui nous inquiète fortement car cela risque de renforcer les inégalités cantonales déjà existantes.



² <https://creches-abordables.ch/?src=ussml>

L'INCLUSION DES ENFANTS AVEC BESOINS SPÉCIFIQUES : ÉTAT DE SITUATION

Des besoins cantonaux non couverts

Le 22 février 2022, La Liberté publiait un article mettant en exergue la difficulté d'inclusion dans les crèches des enfants avec des besoins spécifiques. Ces derniers sont parfois exclus d'une structure, ou alors leur temps d'accueil est réduit, faute de moyens pour les encadrer. Ainsi, dans le canton, les places et les moyens manquent.

Le 14 décembre 2021, le conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil [le rapport relatif au postulat 2018-GC-76 Lehner-Gigon Nicole/Garghentini Python Giovanna - Accueil intégratif de la petite enfance](#). Le rapport rappelle que l'évaluation des besoins en places d'accueil est du ressort des communes, selon la LStE. Il souligne également que l'article 13 de cette même loi permet à l'Etat de subventionner une partie des heures d'encadrement d'un ou d'une enfant qui exige une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie, d'un handicap mental »³. Cette loi prévoit qu'il incombe aux structures de démontrer la part de coûts supplémentaires pour un enfant avec des besoins spécifiques. Pour obtenir un financement, la structure doit également mettre au dossier un certificat médical attestant du type de maladie de l'enfant et signaler un quart du nombre d'heures total d'accueil pris en considération, qui correspondra à ce que l'Etat soutiendra. Ainsi, un enfant fréquentant une structure durant 8 heures pourra bénéficier d'un accompagnement spécifique durant 2 heures. Le reste du temps, il sera pris en charge de la même manière que ses camarades. En effet, les mesures d'aide renforcées (MAR) couvrent le quart du nombre d'heures d'accueil au tarif de CHF20,50.- de l'heure. Ainsi, une crèche qui accueille un enfant avec des besoins spécifiques un jour par semaine reçoit CHF 41.- pour engager un collaborateur supplémentaire pendant deux heures.

³ Rapport 2021 – DSAS – 28; du conseil d'Etat au Grand Conseil, sur le postulat 2018-GC- 76 Garghentini Python Giovanna – Accueil intégratif de la petite enfance., 14 décembre 2021.

À noter que cette prestation n'est pas disponible pour les écoles maternelles et les groupes de jeux qui ne sont pas régis par la LsTe.

En ce qui concerne les besoins par district pour une mesure d'aide renforcée, ils sont évalués de la manière suivante :

District	Enfants SEI d'âge préscolaire avec une MAR
Broye	7
Glâne	7
Gruyère	18
Lac	18
Sarine	51
Singine	13
Veveyse	7
	121

Selon ce rapport, environ quinze enfants n'ont pas eu accès à une crèche par manque de place ou de moyens de soutien adéquat. Ces chiffres semblent néanmoins bas, car ils ne prennent en compte que les situations des enfants qui ont été diagnostiqués et se sont vu allouer une MAR. Etant donné que les diagnostics peuvent prendre longtemps à être posés, beaucoup d'autres situations ne sont pas prises en compte dans ces chiffres. Les professionnels mettent en exergue le fait que, de par le temps que prend la démarche, le diagnostic est souvent posé vers l'âge de 4 ans, peu de temps avant de quitter la crèche et de rentrer à l'école. Durant ce laps de temps, les professionnels qui entourent l'enfant font de leur mieux pour répondre à ses besoins, sans avoir de moyens supplémentaires pour le faire.

Le service éducatif itinérant (SEI) souligne également que 26 enfants qu'ils suivaient en 2020 avaient été exclus d'une structure ou avaient dû réduire leur temps d'accueil, faute d'encadrement adéquat. À cela s'ajoute, selon eux, une cinquantaine d'enfants qui auraient actuellement besoin d'un accompagnement supplémentaire.

Pour les parents concernés, cela signifie souvent devoir mettre un terme à leur activité professionnelle, faute de solutions de garde adéquates aux besoins de leurs enfants.

Un projet pilote mené par le SEI se déroule actuellement dans 4 structures du canton (dont un membre de la FCGF), afin de pouvoir apporter une réponse plus rapide aux besoins des professionnels confrontés à des enfants avec des besoins spécifiques, en offrant un premier

soutien téléphonique puis, si nécessaire, une visite sur place dans un délai de deux semaines. La FCGF se réjouit de prendre connaissance de ces conclusions.

Le 9 avril se sont déroulées **les 8èmes Assises Fribourgeoises de l'Accueil de la petite enfance**, sur le thème « Bienvenue à toutes et tous ! Comment accompagner les enfants avec besoins spécifiques dans les structures d'accueil ? ». Cette journée a été fortement plébiscitée par les professionnels de la petite enfance et les inscriptions ont dû être bloquées.

Il ressort de cette journée un appel fort des professionnels et le constat des manques criants



de moyens pour accueillir correctement les enfants avec des besoins spécifiques. Il s'agit là d'enfants n'étant pas nécessairement porteurs d'un handicap mais nécessitant un encadrement que les structures préscolaires ne peuvent pas aujourd'hui leur offrir, par manque de personnel et de temps pour prévoir un accueil de qualité.

Ce constat est très inquiétant selon nous, car cette situation renforce les inégalités et ces enfants devront attendre leur arrivée à l'école pour pouvoir bénéficier d'un soutien adéquat. Sachant que le développement de l'enfant entre 0 et 2 ans est décisif pour la suite de son parcours, le manque de moyens et l'incapacité d'intégrer ces enfants dans les crèches les empêchent de développer le potentiel qu'ils pourraient avoir en étant pris en charge correctement durant cette période. De plus, cela augmente les coûts pour les collectivités, qui doivent alors mettre en place des politiques publiques supplémentaires et plus importantes dès l'entrée à l'école.

Cette situation est notamment liée au fait que les crèches sont sous l'égide du SEJ et que l'enseignement spécialisé sous celui du service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM). Les bases légales ne sont donc pas les mêmes et les enfants peuvent bénéficier d'un soutien plus conséquent dès leur entrée à l'école. Un groupe de travail cantonal existe, dans lequel siège la FCGF, et travaille notamment sur ces points. Nous espérons

vivement qu'il pourra proposer des pistes d'amélioration de la prise en charge des besoins de ces enfants et de leurs parents dans un avenir proche.

Le 11 avril, le SEJ a envoyé un sondage pour recenser le nombre d'enfants à besoins spécifiques accueilli dans les structures et les raisons pour lesquelles elles faisaient ou non appel à l'article 13 de la LsTe. Les résultats qui devraient en découler seront des éléments essentiels pour connaître la situation réelle des professionnels et de leurs besoins.

Des prestations inclusives uniquement proposées en Sarine

Seule structure inclusive sur le territoire cantonal, le jardin d'enfant la Coccinelle accueille autant des enfants avec besoins spécifiques que des enfants sans besoins particuliers. Les parents du district de la Sarine sont donc doublement avantagés, d'une part grâce à l'investissement financier des communes dans le domaine de la petite enfance qui sont élevés, et d'autre part, par la présence sur leur territoire d'une structure intégrative. Cela pose encore une fois la question de l'égalité d'accès aux prestations pour tous les citoyens et principalement pour les citoyens vivant dans les zones périphériques du canton.





« Un homme n'est jamais si grand que lorsqu'il est à genoux pour aider un enfant. »

Pythagore

Les actualités de la FCGF

Recherche conjointe OrTra Santé-Social - FCGF sur les stagiaires ASE et appel à la création d'un groupe de travail cantonal

En 2021, la FCGF avait mené une recherche conjointe avec l'OrTra Santé-social auprès des crèches et des accueils extrascolaires (AES) fribourgeois afin de connaître leurs pratiques concernant les stagiaires assistants socio-éducatifs. Cette recherche faisait suite au constat qu'il existe un décalage entre les pratiques en matière de stages et les directives cantonales et fédérales.

Si la loi sur la formation professionnelle autorise l'accès à l'apprentissage d'ASE dès la sortie de l'école, il s'avère que les stages d'une année avant de débiter cette formation sont courants, et même majoritaires.

Notre enquête a confirmé ce point, mais a également démontré que les stagiaires sont nécessaires au bon fonctionnement des crèches fribourgeoises, pour des raisons financières et de personnel. Nous avons également pu constater :

- Une **inadéquation entre l'offre et la demande** et la nécessité de coordonner les places de stage et d'apprentissage. Cela signifie qu'il y a plus de demandes de stage que de places et que certaines crèches engagent des stagiaires durant une année sans pouvoir leur offrir une place d'apprentissage par la suite. Cela est très problématique car la loi n'autorise qu'un stage d'une année et les structures recrutent leurs apprentis suite à leur stage. Ainsi, ces jeunes se

retrouvent après une année de stage sans solution et avec des chances minimales d'être engagés par une autre crèche qui ne pourra pas les voir en stage.

- **Des processus d'encadrement et de suivi disparates et inégaux.** Ainsi, la qualité des suivis et la plus-value en termes d'apprentissages que peuvent représenter ces stages sont très variables selon les structures et dépendent de la capacité ou non des crèches à mettre à disposition de leurs équipes du temps de travail hors présence enfants (THPE), non reconnu dans les normes.
- **Un biais structurel à l'engagement des stagiaires et à leur rôle au sein des structures.** En effet, les règles actuelles permettent aux crèches de considérer les stagiaires dans leurs quotas d'encadrement s'ils sont âgés de plus de 18 ans. Ainsi, il est difficile pour les personnes mineures de trouver une place de stage, et les stagiaires se doivent de jouer un rôle important dans l'encadrement des enfants.

Pour faire suite à ces constats, la FCGF recommande notamment de :

- Ne plus prendre en compte dans les quotas d'encadrement les stagiaires mais de les reconnaître comme du **personnel surnuméraire**.

- **Prévoir des dotations de personnel suffisantes sans le recours aux stagiaires** et d'attribuer des subventions supplémentaires pour permettre l'engagement de personnel auxiliaire fixe
- **Ajouter dans les directives du SEJ du temps de travail hors présence enfants (THPE)** afin d'améliorer la qualité de travail et de permettre notamment aux structures de fournir à leurs apprenants un encadrement et un suivi de qualité.
- Procéder à une coordination, en recensant et contrôlant les places de stage et d'apprentissage disponibles afin **de s'assurer que les structures proposant un stage annuel s'engagent à former un apprenti l'année suivante**
- **Soutenir et libérer du temps pour les recherches** du jeune lorsqu'il apparaît qu'il ne sera pas retenu comme apprenti l'année suivante
- **Informers les jeunes et les parents** de la problématique et des enjeux
- **Créer des lignes directrices destinées au suivi et à l'orientation des stagiaires** en élaborant et homogénéisant des procédures formelles.

Ces recommandations nécessitent notamment des modifications de normes, de directives

groupe de travail regroupant les acteurs concernés.

Nous avons également créé une page spécifique sur notre site Internet afin de sensibiliser les jeunes et leurs parents à ces réalités.

Les résultats de la recherche (sous forme détaillée ou synthétique) sont disponibles sur notre site internet, au lien suivant :

<https://www.crechesfribourg.ch/fr/activites/recherches-sondages-articles-et-communiques-de-presse->



Sondage sur les besoins des crèches suite au COVID et appel à la revalorisation des métiers de la petite enfance

Si la pandémie a permis de mettre en exergue le rôle systémique des crèches, elle n'a cependant malheureusement pas permis de mettre en évidence les réalités du terrain ni d'obtenir une amélioration des conditions de travail et de financement.

cantonales et impliquant une pluralité d'acteurs, nous avons proposé de créer un En effet, bien que les normes permettant l'accueil des enfants en crèche dans le canton de Fribourg aient été assouplies pour faire face à la 5ème vague de COVID-19, aucun système d'aide financière n'a été prévu pour les soutenir. Les crèches assument donc seules le risque financier lié à la politique sanitaire mise en place pour lutter contre le virus.

De plus, contrairement aux métiers médicaux, les métiers de la petite enfance n'ont bénéficié d'aucune reconnaissance financière ou symbolique. Ainsi, au mois de mars la FCGF a recensé les difficultés rencontrées par ses membres durant le COVID afin de mettre en lumière leurs besoins y relatifs.

Clairement, les crèches sortent fragilisées de cette pandémie ; le personnel et les directions sont fatigués. Toutes notent une baisse de qualité de l'accueil durant le COVID et beaucoup ont des craintes sur l'impact financier que cette période pourrait avoir lors du bouclage des comptes.

Ainsi, le rôle systémique si central des crèches a un coût et nécessite qu'un investissement public soit fait.

C'est pour cela que la FCGF a interpellé le SEJ et l'ACF le 23 mars 2022 afin de leur demander de :

- Prendre en considération les difficultés financières que pourraient rencontrer les crèches à cause de la situation sanitaire et prévoir des mécanismes financiers pour les soutenir et s'assurer d'une égalité de traitement au niveau cantonal ;
- Mettre en œuvre des mécanismes de revalorisation des métiers de la petite enfance et de leurs conditions de travail, notamment en finançant :
 - Une augmentation du taux d'encadrement et du taux de personnel formé
 - Du temps de travail hors présence enfant

Les détails du sondage sont disponibles au lien suivant :

<https://www.crechesfribourg.ch/data/web/crechesfribourg.ch/uploads//communiquede PRESSE.pdf>

Fermeture estivale de la FCGF

Le bureau de la FCGF sera fermé du 1^{er} au 14 août. Les activités reprendront le 16 août.



Les formations à venir de la FCGF

Communication, langage, oralité : observer et accompagner

Logopédistes indépendantes, de 18h30 à 20h30, Fribourg

En allemand, jeudi 13 octobre

En français : lundi 10 octobre

Urgences pédiatriques - Reconnaître et évaluer la gravité de certains traumatismes,

Sanaxis, de 8 heures à midi, Fribourg

En allemand, le samedi 4 juin et le samedi 3 septembre

En français, le samedi 24 septembre

Urgences pédiatriques - Réanimation BLS adaptée aux besoins de la pédiatrie,

Sanaxis, de 8 heures à midi, Fribourg

En allemand : le samedi 11 juin et le samedi 17 septembre

En français : le samedi 25 juin et le samedi 22 octobre (à Broc)

Comment réussir une activité de lecture à voix haute : comment capter l'attention des enfants (0-5 ans) en racontant des histoires?

Association LivrEchange, Fribourg, de 8h30 à 12h00

En allemand : lundi 12 septembre

En français : lundi 9 mai

Valorisation des langues maternelles à travers les histoires : quels livres choisir pour éveiller les enfants à la diversité des langues? Comment mettre en place des activités plurilingues en lien avec des histoires pour les enfants (0-5 ans)?

Association LivrEchange, Fribourg, de 8h30 à 12h00

En allemand : lundi 7 novembre

En français : lundi 20 juin

Entretenir son plaisir au travail grâce à la psychologie positive

Oz Conseil, Fribourg, samedi 5 novembre de 8h30 à 16h30

Améliorer sa communication

Oz Conseil, de samedi 10 septembre 8h30 à 16h30 Fribourg

Tous **les détails et descriptifs** des formations sont disponibles sous :

<https://www.crechesfribourg.ch/fr/formations/catalogue-de-formations-fcgf>

Les inscriptions se font par courriel à formationcontinue@crechesfribourg.ch





Les actualités de la petite enfance

Au niveau cantonal

Le 14 décembre 2021, le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil **le rapport relatif au postulat 2018-GC-76 Lehner-Gigon Nicole/Garghentini Python Giovanna - Accueil intégratif de la petite enfance**. Les détails de ce dernier se trouvent à la page 7 de ce bulletin d'information.

Au niveau national

Statistique nationale concernant l'accueil et l'éducation de l'enfance

En février, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police, le Département fédéral de l'intérieur et les conférences intercantionales concernées d'effectuer les travaux nécessaires en vue de l'établissement d'une statistique nationale concernant l'accueil et l'éducation de l'enfance en Suisse. En effet le Conseil fédéral indique qu'en Suisse, les informations au sujet du nombre et de la situation des enfants et des jeunes pris en

charge en dehors de leur famille sont rares. De plus, il n'y a pas de statistique à ce sujet. Il est néanmoins nécessaire de disposer de données uniformes pour développer les possibilités d'aide pour les enfants, les jeunes et les familles en difficulté.

Cette démarche fait suite aux recommandations déposées par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

L'initiative nationale « Pour des crèches abordables » a été lancée en mars 2022.

Elle met en exergue un manque de places de garde en Suisse ainsi que leur prix élevé. Elle demande ainsi une offre de places d'accueil suffisantes dans toute la Suisse, de bonnes conditions de travail et des salaires à la hauteur des responsabilités assumées par le personnel. Elle demande également que la part à charge des parents ne dépasse pas 10% de leur revenu.

Le comité d'initiative a maintenant jusqu'au 8 septembre 2023 pour récolter les signatures nécessaires.

De son côté, Proenfance a demandé à la Confédération **d'investir 1 franc par enfant et par heure d'accueil**. Cela permettrait de reconnaître le rôle systémique de l'accueil de l'enfance.

Ce soutien financier doit de plus contribuer à instaurer un droit à une place

d'encouragement et/ou d'accueil pour chaque enfant en Suisse. Cela va plus loin que l'exigence de conciliation Famille/Travail, mais doit répondre plus largement aux besoins d'éveil, de prévention et de socialisation des plus jeunes, qui tiennent compte de leur rythme de développement.

Enfin, en avril, la **Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil d'Etat a transmis ses premières conclusions en vue d'établir une loi qui sera soumise à consultation**.

Ayant pour but la pérennisation des aides financières pour l'accueil extrafamilial pour enfant, son premier objectif est de faire baisser les coûts pour les parents et de soutenir les cantons dans le développement de leur politique de la petite enfance. Elle viserait ainsi notamment :

- Diminution des coûts pour les parents
- Contribution fédérale couvrant entre 10 et 20 % du coût moyen d'une place d'accueil extrafamilial
- Attention particulière pour les enfants en situation d'handicap
- Soutien de la Confédération aux cantons au moyen de conventions-programmes, en lien avec le développement de l'offre

**Le comité de la FCGF vous souhaite à toutes et à tous un bel
été et vous remercie pour votre confiance**

